

# ALLOCATION DÉPARTEMENTALE DE RENTRÉE EN APPRENTISSAGE

*Faciliter votre apprentissage  
une priorité pour le Conseil Général*

Vous venez d'entrer pour la première fois en apprentissage (exclusivement la première année de la première rentrée) et vous êtes domicilié dans l'Indre.

Le Conseil général met en place **à votre attention** une allocation de rentrée en apprentissage.

**Cette allocation de 170 € (maximum) vous est accordée par le Conseil Général pour vous aider à acheter l'équipement professionnel neuf** indispensable à l'exercice de votre métier, sur présentation de factures détaillées et acquittées.

Nous vous invitons **à remplir la demande d'allocation jointe**, avec votre Directeur de C.F.A., qui nous la transmettra.

Dès que votre dossier aura été accepté par le Conseil Général, nous vous en informerons **et l'aide vous sera versée en une seule fois et dans les meilleurs délais.**

Les droits d'accès et de rectifications prévus aux articles 34 et 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 s'exercent auprès de la D.A.T.E.E.R. - Conseil Général de l'Indre - Hôtel du Département - B.P. 639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX.

Exemplaire destiné à l'apprenti - 1

## FICHE DE DEMANDE D'ALLOCATION DÉPARTEMENTALE A REMPLIR ET A REMETTRE A VOTRE DIRECTEUR DE C.F.A.

- NOM - PRENOM
- DATE de NAISSANCE  SEXE
- DOMICILE DANS L'INDRE
- NOM et ADRESSE du REPRESENTANT LEGAL (pour les apprentis mineurs, si différent de celui de l'apprenti)
- C.F.A.
- FORMATION SUIVIE
- EMPLOYEUR
- ADRESSE
- CONTRAT D'APPRENTISSAGE DEBUTANT LE
- NATURE de l'EQUIPEMENT NEUF ACHETE
- COUT

Cachet du Centre de Formation

Signature de l'apprenti  
ou du représentant légal

- P. J. : - Contrat d'apprentissage  
- R.I.B. ou R.I.P.  
- factures acquittées au nom du bénéficiaire, certifiées par le Directeur de C.F.A.

# ALLOCATION DÉPARTEMENTALE DE RENTRÉE EN APPRENTISSAGE

*Faciliter votre apprentissage  
une priorité pour le Conseil Général*

Vous venez d'entrer pour la première fois en apprentissage (exclusivement la première année de la première rentrée) et vous êtes domicilié dans l'Indre.

Le Conseil général met en place **à votre attention** une allocation de rentrée en apprentissage.

**Cette allocation de 170 € (maximum) vous est accordée par le Conseil Général pour vous aider à acheter l'équipement professionnel neuf** indispensable à l'exercice de votre métier, sur présentation de factures détaillées et acquittées.

**Nous vous invitons à remplir la demande d'allocation jointe, avec votre Directeur de C.F.A., qui nous la transmettra.**

Dès que votre dossier aura été accepté par le Conseil Général, nous vous en informerons **et l'aide vous sera versée en une seule fois et dans les meilleurs délais.**

Les droits d'accès et de rectifications prévus aux articles 34 et 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 s'exercent auprès de la D.A.T.E.E.R. - Conseil Général de l'Indre - Hôtel du Département - B.P. 639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX.

Exemplaire destiné au C.F.A. - 2

## FICHE DE DEMANDE D'ALLOCATION DÉPARTEMENTALE A REMPLIR ET A REMETTRE A VOTRE DIRECTEUR DE C.F.A.

- NOM - PRENOM
- DATE de NAISSANCE  SEXE
- DOMICILE DANS L'INDRE
- NOM et ADRESSE du REPRESENTANT LEGAL (pour les apprentis mineurs, si différent de celui de l'apprenti)
- C.F.A.
- FORMATION SUIVIE
- EMPLOYEUR
- ADRESSE
- CONTRAT D'APPRENTISSAGE DEBUTANT LE
- NATURE de l'EQUIPEMENT NEUF ACHETE
- COUT

Cachet du Centre de Formation

Signature de l'apprenti  
ou du représentant légal

- P. J. : - Contrat d'apprentissage  
- R.I.B. ou R.I.P.  
- factures acquittées au nom du bénéficiaire, certifiées par le Directeur de C.F.A.

# ALLOCATION DÉPARTEMENTALE DE RENTRÉE EN APPRENTISSAGE

*Faciliter votre apprentissage  
une priorité pour le Conseil Général*

Vous venez d'entrer pour la première fois en apprentissage (exclusivement la première année de la première rentrée) et vous êtes domicilié dans l'Indre.

Le Conseil général met en place **à votre attention** une allocation de rentrée en apprentissage.

**Cette allocation de 170 € (maximum) vous est accordée par le Conseil Général pour vous aider à acheter l'équipement professionnel neuf** indispensable à l'exercice de votre métier, sur présentation de factures détaillées et acquittées.

**Nous vous invitons à remplir la demande d'allocation jointe, avec votre Directeur de C.F.A., qui nous la transmettra.**

Dès que votre dossier aura été accepté par le Conseil Général, nous vous en informerons **et l'aide vous sera versée en une seule fois et dans les meilleurs délais.**

Les droits d'accès et de rectifications prévus aux articles 34 et 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 s'exercent auprès de la D.A.T.E.E.R. - Conseil Général de l'Indre - Hôtel du Département - B.P. 639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX.

Exemplaire destiné au Conseil général - 3

## FICHE DE DEMANDE D'ALLOCATION DÉPARTEMENTALE A REMPLIR ET A REMETTRE A VOTRE DIRECTEUR DE C.F.A.

- NOM - PRENOM
- DATE de NAISSANCE  SEXE
- DOMICILE DANS L'INDRE
- NOM et ADRESSE du REPRESENTANT LEGAL (pour les apprentis mineurs, si différent de celui de l'apprenti)
- C.F.A.
- FORMATION SUIVIE
- EMPLOYEUR
- ADRESSE
- CONTRAT D'APPRENTISSAGE DEBUTANT LE
- NATURE de l'EQUIPEMENT NEUF ACHETE
- COUT

Cachet du Centre de Formation

Signature de l'apprenti  
ou du représentant légal

- P. J. : - Contrat d'apprentissage  
- R.I.B. ou R.I.P.  
- factures acquittées au nom du bénéficiaire, certifiées par le Directeur de C.F.A.